

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(36^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 21 Octobre 1981

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME MARIE JACQ

1. — Rappels au règlement (p. 2251).

M. Debré, Mme la présidente, MM. Noir, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; Gilbert Gantier, Le Garrec, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public ; Joxe, Marette, Couve de Murville.

Demande de suspension de séance (p. 2256).

M. Noir, Mme la présidente.

2. — Ordre du jour (p. 2256).

★ (2 f.)

PRÉSIDENCE DE MME MARIE JACQ,
vice-présidente.

La séance est ouverte à onze heures.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Michel Debré. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

Mme la présidente. La parole est à M. Debré, pour un rappel au règlement.

M. Michel Debré. Madame la présidente, j'avais quitté hier soir la séance lorsqu'un membre de la majorité m'a mis en cause en déclarant que des liens de famille expliquaient mes positions politiques, notamment à propos des nationalisations.

Ce député sait parfaitement qu'il présentait les faits d'une manière inexacte et injustifiée. Son affirmation, au surplus, est inadmissible. Sanctionnée ou non, son attitude reflète un abaissement des mœurs parlementaires que je constate avec autant de tristesse que de mépris, madame la présidente. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Mme la présidente. Monsieur Debré, je vous fais remarquer que votre intervention ne constituait pas un rappel au règlement, mais tout simplement une prise de parole pour un fait personnel. Or, vous le savez, monsieur Debré, pour un fait personnel, la parole n'est accordée qu'en fin de séance. Je regrette que vous ayez mis en avant le règlement pour pouvoir prendre la parole.

M. Michel Debré. C'était un rappel à la morale. Il constituait donc un rappel au règlement.

Mme la présidente. Un rappel à la morale est tout à fait différent du rappel au règlement, monsieur Debré.

M. Michel Debré. C'était un rappel à la morale, je le répète, et il est inadmissible que le Gouvernement ne dise rien ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Michel Noir. Je demande la parole pour un rappel au règlement !

Mme la présidente. Sur quel article du règlement vous fondez-vous, monsieur Noir ?

M. Michel Noir. Sur l'article 71, alinéas 2, 3, 4 et 5, madame la présidente.

Mme la présidente. La parole est à M. Noir, pour un rappel au règlement.

M. Michel Noir. Je ne peux vous laisser dire, madame la présidente, que ce que vient de déclarer M. Michel Debré n'était pas fondé sur les éléments constitutifs de l'article 71 de notre règlement, qui traite des provocations, menaces et insultes.

M. André Laignel. C'est faux !

M. Michel Noir. Tel était le fondement de son rappel au règlement et vous ne pouvez pas, sauf à manquer à l'indépendance qui doit présider à votre fonction, qualifier comme vous le faites le rappel au règlement de M. Michel Debré. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme la présidente. C'est justement parce que je tiens à être rigoureusement impartiale, que je considère que M. Debré, lorsqu'il a demandé à intervenir, n'avait pas à se référer au règlement !

M. Michel Debré. Et toujours le silence du Gouvernement !

M. Guy Bâche. Il fallait être là hier soir.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Debré, vous accusez le Gouvernement de rester silencieux alors que, depuis un moment, j'ai manifesté à plusieurs reprises mon intention de demander la parole.

Sans porter un jugement sur le fond, ce que je n'ai pas à faire, ni sur l'Assemblée nationale, ce qui serait hors de propos, je me permets de demander avec sérénité que l'on puisse en revenir au véritable débat, quel que soit — et je comprends fort bien que l'on puisse être exaspéré d'un côté comme de l'autre — ce qui a pu se produire.

Je lance un appel à l'apaisement...

M. Michel Debré. Demandez-le aussi à vos amis ! Tournez-vous vers eux ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Debré, je m'adresse à l'Assemblée tout entière. Il ne m'appartient pas de m'immiscer dans la tenue de ce débat. Je le répète, ce n'est pas mon rôle et je n'en ai pas le droit. Mais en tant que membre du Gouvernement, je regrette que ce débat qui, par moment, est indiscutablement d'une qualité très exceptionnelle...

M. Michel Debré. Pas cette nuit, non, non !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ...soulève, à d'autres moments, tant de difficultés.

Les conséquences en seront jugées par ceux qui auront à le faire, mais je fais appel à la sagesse et à la dignité de cette Assemblée pour que le débat ne s'enlise pas dès ce matin dans une sorte de marécage dont nous aurions tous, aussi bien le Gouvernement que le Parlement, du mal à sortir.

Je comprends la colère de certains de nos collègues. J'ai siégé sur ces bancs pendant des années. Ce que j'ai retenu — et cette remarque n'a rien d'une provocation, loin de là — c'est qu'il est dur d'être dans l'opposition.

L'opposition, c'est difficile, et il m'est souvent arrivé, à moi aussi, de me sentir atteint. Il est évident que l'on ne doit pas tomber dans des excès. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Godfrain. Nous n'avons pas à être insultés !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je souhaiterais que chacun s'en tienne à son rôle. Si je regrette personnellement que le débat ait pris certaines formes, il faut admettre qu'il est des attitudes qui peuvent conduire à ces excès.

Je demande donc, pour la dignité du débat, qu'on en revienne au fond. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Debré et M. Jacques Godfrain. Tournez-vous donc vers les vôtres !

Mme la présidente. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Gantier. Je viens d'entendre M. le ministre chargé des relations avec le Parlement qui, avec sa courtoisie habituelle...

M. François Grussenmeyer. C'est vrai !

M. Gilbert Gantier. ...nous a demandé de garder notre sérénité.

Il lui est facile de tenir ces propos, parce qu'il ne compte pas au nombre des personnes injuriées dans la soirée d'hier ; il lui est facile de proposer d'oublier et de continuer le débat.

Or il s'est passé, hier, quelque chose de très grave. Notre collègue Berson a déclaré que certains d'entre nous, qu'il a nommément désignés, avaient des liens avec des sociétés nationalisables et que ces liens personnels expliquaient leur position dans ce débat, en d'autres termes qu'ils n'étaient pas des députés libres exprimant, comme le veut la Constitution, des conceptions libres et indépendantes dans l'intérêt général du pays. Cela est d'une gravité extrême.

M. Michel Debré. Et la radio aux ordres n'a parlé que de ça ce matin ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Gilbert Gantier. J'en suis à ma troisième législature. Jeune député, je ne me serais jamais permis d'agresser de telle façon un ancien Premier ministre, un ancien président du conseil, fût-il socialiste ou communiste, ou un ancien ministre, fût-il communiste : je ne me serais pas cru autorisé à le faire.

M. Louis Odru. Vous l'avez fait il y a deux jours pour des ministres !

M. Gilbert Gantier. Nous vivons une accélération de l'histoire et nous allons vers une dégradation des mœurs parlementaires, que tout le monde observe et qui est des plus pénibles.

Cela dit, madame la présidente, j'en viens à mon rappel au règlement. Il s'est donc passé hier quelque chose de très grave, sans précédent, je crois, dans cet hémicycle. Le président de séance a pris, comme le règlement de l'Assemblée lui en donne le pouvoir, une mesure qu'il estimait justifiée, et le bureau l'a désavoué. Or, alors que j'intervenais sur l'article 27 du projet de loi de nationalisation, M. Gosnat — mais je ne

J'ai su qu'en lisant le compte rendu analytique car le brouhaha était tel, alors, que l'on ne pouvait tout entendre — M. Gosnat, dis-je, a proféré à mon égard une de ses expressions favorites : « Gantier des pétroles ». (*Sourires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Cela peut amuser certains de nos collègues. Il est exact qu'avant d'avoir l'honneur d'entrer au Parlement, honneur auquel j'ai été particulièrement sensible, j'exerçais des fonctions techniques dans une industrie, comme M. Berson, je crois, dans une banque, comme M. Le Garrec chez I. B. M. Pourtant, on n'accuse pas ce dernier d'être le représentant d'une multinationale !

M. Jacques Toubon. Et M. Quilès, qui était à la Shell !

M. Gilbert Gantier. En effet, M. Quilès était à la Shell, et on aurait pu demander si son récent rapport sur l'énergie était motivé par son passage dans l'industrie du pétrole et non pas dans l'industrie atomique ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Michel Noir. Exactement !

Mme la présidente. Monsieur Gilbert Gantier, je vous demande de bien vouloir abréger, s'il vous plaît. Venez-en à votre rappel au règlement.

M. Gilbert Gantier. Madame la présidente, pardonnez-moi, mais ces faits sont suffisamment graves pour que je puisse m'exprimer librement.

M. Jacques Godfrain. C'est pure vérité, et il faut savoir l'entendre.

M. Michel Debré. Absolument. Il faut assainir l'atmosphère maintenant ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gilbert Gantier. Cela ne peut pas continuer ainsi.

J'ai donc exercé des fonctions techniques dans une profession au même titre que M. Le Garrec, au même titre que M. Quilès. Je ne leur en ai jamais fait le reproche. J'ai démissionné de mes fonctions le jour où j'ai été député, et je n'ai plus jamais eu la moindre relation avec cette profession...

Mme la présidente. Je vous en prie, monsieur Gilbert Gantier, venez au fait.

M. Gilbert Gantier. Madame, c'est très important. Peut-être pas pour vous mais, pour moi et pour mes électeurs, c'est fondamental.

M. Paul Chomat. Pour vos électeurs du XVI^e ?

M. Gilbert Gantier. Jamais, je ne me suis occupé des problèmes de cette profession, et, tous ceux qui sont ici depuis trois législatures le savent, jamais je ne suis intervenu dans ce domaine.

Or, qu'a fait M. Gosnat, qui n'est pas là ce matin, car il se réserve pour le soir où il est sans doute en meilleure forme ? (*Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.*) Il a essayé de faire croire que je n'étais pas un député libre, alors que je détermine tout à fait librement mes positions.

Chacun ici, à gauche ou à l'extrême-gauche, a le droit de critiquer les positions que je prends sur le plan des idées et des conceptions. Je vous le dis, mes chers collègues, vous avez le droit de ne pas être d'accord avec moi.

Un député socialiste. Merci !

M. Claude Estier. Encore heureux !

M. Gilbert Gantier. Pour ma part, j'ai toujours respecté ce droit, et tous ceux qui siègent ici depuis longtemps le savent. Jamais je ne me suis permis de mettre en cause personnellement l'un d'entre eux.

Mme la présidente. Veuillez conclure, monsieur Gantier.

M. Gilbert Gantier. J'en ai terminé, madame la présidente.

Il s'est passé hier soir quelque chose de très grave, je le répète. Le président de séance a pris une décision qui, dans des conditions dramatiques, a été levée par le bureau. M. Gosnat

s'est alors senti libre de dire n'importe quoi, car c'est après que cette décision eût été prise qu'il a proféré à nouveau ces injures. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

M. Louis Odru. Allons donc, ces propos, il les avait déjà tenus la veille !

M. Gilbert Gantier. Si le bureau ne change pas de méthode, toute discipline disparaîtra de nos débats. Tout le monde pourra dire n'importe quoi.

M. Claude Estier. C'est votre cas !

M. Gilbert Gantier. M. Gosnat a récidivé, parce que le bureau l'en avait rendu libre. C'est un véritable scandale ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Mme la présidente. M. Gantier, je vous adresse la même observation qu'à M. Debré. C'est pour un fait personnel que vous auriez dû demander la parole et non pour un rappel au règlement. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Le bureau a été élu par l'Assemblée et il était habilité à prendre la décision qu'il a prise. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'extension du secteur public.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Madame la présidente, mesdames, messieurs, je fais partie des personnes injuriées...

M. Gilbert Gantier. Tiens ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ...et c'est à ce titre que je parlerai. Je citerai un seul fait et je n'y reviendrai plus. En cours de séance, un député de l'opposition a appelé l'article 7 « l'article épuration » en lui donnant le sous-titre d'« article Le Garrec ». Je considère que c'est une injure.

M. Gilbert Gantier. On dit bien « la loi Sauvage » !

M. Michel Sapin. Cela n'a rien à voir !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Gantier, je vous ai écouté. Je vous en prie, ne m'interrompez pas.

J'ai considéré que c'était une injure d'une extraordinaire gravité pour le socialiste que je suis, pour le combattant du combat socialiste que je suis...

M. François Grussenmeyer. Il y en a d'autres qui ont combattu !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur, vous permettez que j'aille jusqu'au bout de mon propos ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat et à lui seul.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je parle avec beaucoup de calme, vous voudrez bien le reconnaître.

J'ai considéré aussi, qu'au-delà de ce que je suis, qui pèse peu dans l'histoire, ce qui comptait, c'est ce que nous débattons. Vous ne pouvez pas faire, messieurs de l'opposition, comme si, depuis huit jours, à tout propos...

Un député socialiste. Et hors de propos !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ...vous ne parlez pas des libertés (*interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), comme si vous ne nous accusiez pas de vouloir instaurer je ne sais quel régime coercitif, étatique, remettant en cause les droits, les pouvoirs...

M. Jacques Godfrain. Et la censure d'hier soir à la télévision ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ...et cela depuis huit jours, je le répète, à raison de trois séances par jour. (*Interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Alors ne vous étonnez pas si vous avez récolté la tempête ! (*Très bien ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gilbert Gantier. Cela n'a rien à voir !

Mme la présidente. Je vous en prie, monsieur Gantier, la parole est à M. le secrétaire d'Etat et à lui seul.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. On ne joue pas avec des mots comme « liberté »...

M. Gilbert Gantier. On ne joue pas avec l'honneur des hommes ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... pour s'étonner ensuite, vertueusement, s'il s'ensuit quelques conséquences, si quelques paroles sont prononcées qui peuvent choquer l'un ou l'autre.

M. Gilbert Gantier. Merci !

M. Michel Noir. Si M. Delors était ici, ce n'est pas ce qu'il aurait dit ! (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.) Vous le savez bien !

Mme la présidente. Je vous en prie, monsieur Noir, n'interrompez pas. Lorsque vous aurez la parole je veillerai aussi à ce qu'on ne vous interrompe pas.

Poursuivez votre propos, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'ai voulu, très calmement, expliquer ce qui se passe depuis huit jours et comment ont commencé les attaques. (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) C'est un fait !

En conclusion, vous êtes à l'évidence en désaccord, messieurs de l'opposition, avec le projet que nous présentons.

Sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Oui ! Oui !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous le savons.

M. Jacques Toubon. Nous n'avons pas à le cacher !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous savons aussi que les Françaises et les Français ont choisi ce projet de loi de nationalisation : c'est un élément important de la politique que nous élaborons. Sur ce désaccord, monsieur Toubon, il est inutile d'épiloguer : l'histoire tranchera. Nous sommes tout à fait tranquilles quant à la réponse qu'elle apportera !

M. Jacques Toubon. D'autres ont dit la même chose avant vous !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous relevons le défi, monsieur Toubon !

M. Pierre-Bernard Cousté. Nous aussi !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cela dit, nous pouvons continuer comme cela longtemps !

M. Jacques Godfrain. Hélas !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement n'a jamais douté une seule minute de la nécessité de ce débat ; nous pouvons reprendre trente, quarante ou cinquante fois la même question. Que se passe-t-il dans la réalité ? Vous le savez très bien : chaque jour contribue à une détérioration du climat, dont certains usent et abusent — je ne fais aucun lien entre vous, messieurs de l'opposition, et ces « certains ». Je parle simplement des faits. Vous savez très bien que tout ce qui se passe a des conséquences graves pour l'économie nationale. C'est de votre responsabilité aussi ! (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Un député socialiste. Bien sûr !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Et vous le savez !

Le débat peut continuer des jours et des jours, mais ce sera utilisé contre l'intérêt collectif de la nation ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean Valleix. C'est du chantage !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Dans ces conditions, je vous demande, mesdames, messieurs de l'opposition mais aussi de la majorité (Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

blique), au nom de l'intérêt national, qui est de notre responsabilité, de faire en sorte que le débat, sous des prétextes divers — je dis bien « divers » — ne s'enlise pas. Sinon cela ne donnerait pas une haute image de l'Assemblée et cela ferait prendre des risques considérables à notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Mouvements divers sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme la présidente. La parole est à M. Joxe.

M. Jacques Marette. J'avais demandé la parole depuis longtemps, madame la présidente.

Mme la présidente. Vous interviendrez après M. Joxe, monsieur Marette !

La parole est à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Mes chers collègues, quels que soient les incidents qui ont émaillé le débat, si les moments de tension sont inévitables, les offenses peuvent être évitées.

En écoutant les interventions des uns et des autres, et davantage encore en entendant certains commentaires, je comprends mieux comment les propos qui ont été tenus au cours de la séance d'hier soir ont été ressentis comme des offenses personnelles par certains de nos collègues, et en particulier par M. Couve de Murville et M. Debré, qui sont ici présents.

Il n'était pas dans l'intention de l'orateur qui s'exprimait d'offenser ni M. Couve de Murville ni M. Debré. (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

S'agissant d'hommes qui non seulement ont été Premiers ministres du général de Gaulle et ministres de plusieurs gouvernements de la République, mais encore ont, dès leur jeunesse, donné la preuve de leur civisme par leur rôle dans la Résistance, ni leur honneur, ni leur honorabilité, ni leur honnêteté personnelle n'ont été mises en cause, ni évidemment leur civisme. (Interruptions sur les mêmes bancs.)

Telle n'était pas l'intention de la déclaration d'hier soir qui constatait un certain nombre de données, sans mettre en cause leur honneur individuel.

M. Michel Debré. C'est inexact !

M. Pierre Joxe. Il est toujours regrettable que, dans certains cas, des injures individuelles soient échangées — et j'insiste sur ce terme — mais cela n'a pas été le cas hier soir. (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au seul document qui fasse foi, à l'heure où je parle, le compte rendu analytique.

On trouve à la fois l'explication politique de la prise de position de notre collègue Michel Berson, et aussi la preuve de la sensibilité exacerbée — c'est vrai — de ceux qui y sont nommés. Mais nulle part, l'honnêteté individuelle, l'honorabilité ou le civisme des anciens ministres cités, n'est mise en cause. Il suffit de se reporter au texte. (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.)

Pour mieux comprendre les mises en cause personnelles qui ont suivi, il convient de se reporter au début de l'analyse de Michel Berson, que l'on peut juger critiquable, voire fautive, mais qui ne vise pas des individus. Elle vise des liens de classe, des liens de groupes sociaux, des liens familiaux. Notre collègue n'affirme nullement que les uns ou les autres sont animés par l'intérêt individuel — ce qui, effectivement, serait porter atteinte à leur honneur — il précise que c'est en tant que représentants d'une certaine classe qu'ils exercent des fonctions dirigeantes dans l'économie et dans la politique.

M. Jacques Godfrain. Il en est de même sur tous les bancs de cet hémicycle.

M. Pierre Joxe. Je parle, pour l'instant, de l'intervention de M. Berson et d'aucune autre.

J'ai pris soin de relire le compte rendu analytique dès qu'il a paru. Au sujet de cette analyse de classe, M. Berson déclarait : « Les liens personnels... sont l'un des moyens grâce auxquels la haute bourgeoisie, notamment financière, exerce son contrôle... » On peut contester cette analyse, mais elle relève certaines structures de la société. Or il est exact que certains, après avoir exercé ou avant d'exercer des fonctions dans l'Etat, ont occupé

des postes importants, à différents titres, dans la vie économique, dans la vie des affaires. C'est une réalité sociale qui, évidemment peut paraître injurieuse à l'égard d'individus, si on laisse entendre que leurs intérêts personnels sont en cause.

M. Michel Debré. Ce sont des affirmations inexactes !

M. Pierre Joxe. Mais cela n'a jamais été dit. Aussi je demande à M. Michel Debré et à M. Couve de Murville, qui, dans le brouhaha général, ont pu se sentir mis en cause personnellement, de se reporter à la lecture du compte rendu analytique ; ils constateront que ce n'était pas l'intention de l'orateur — ni celle de ceux qui l'applaudissaient — que de mettre en cause leur honnêteté personnelle.

Mes chers collègues, l'argument politique, tiré de l'appartenance à une classe, j'en ai, pour ma part, fait les frais la première fois que je suis intervenu devant cette assemblée. Un député de l'ancienne majorité, qui s'appelait Hector Rolland, m'a interrompu en me disant que j'étais « traître à ma classe » — cela figure au *Journal officiel*. Je l'ai ressenti comme une double injure. Etre traité de « traître » à quoi que ce soit, n'est pas agréable. Il ne l'est pas plus d'être accusé de guider ses choix politiques en fonction de son appartenance de classe, ce qui était la signification implicite de l'interruption de M. Rolland. Cette double injure a provoqué quelques mouvements sur les bancs du groupe socialiste qui, à l'époque, était fort petit, mais n'a pas donné lieu à un rappel à l'ordre.

Pour conclure, si deux de nos collègues se sont sentis atteints dans leur honorabilité, dans leur honnêteté individuelle, ils ont eu tort. (*Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Si nous n'avons pas perçu cette situation, nous avons eu tort aussi.

Il est facile, en se reportant au document que je viens de citer de faire, à partir de cette analyse de classe, des personnalités.

Après l'explication que je viens de donner, il est possible de poursuivre un débat qui est en effet un moment de la lutte de classes et de faire aboutir rapidement un projet de loi de nationalisation par lequel le Gouvernement entend rendre à la nation un certain nombre de pouvoirs économiques qui lui avaient été confisqués par une classe ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Marette. Je vous rappelle, madame la présidente, que j'avais demandé la parole tout à l'heure.

M. Gabriel Kaspereit. Il faut aussi regarder de ce côté de l'hémicycle !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre, et à lui seul.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement s'associe à l'hommage qui a été rendu par M. Joxe, président du groupe socialiste, à l'honorabilité de MM. les anciens Premiers ministres Michel Debré et Maurice Couve de Murville.

En tant que ministre chargé des relations avec le Parlement, je vous dirai, mesdames, messieurs de la majorité et de l'opposition que, dans tout débat, il faut décrypter.

Ce matin, l'opposition s'est mise, à mon sens personnel — mais il est partagé — dans un certain tort en mettant en cause personnellement des membres du groupe socialiste, en disant qu'un membre important du groupe communiste n'était en forme que le soir et pas le matin. Moi-même, en dépit de ma courtoisie habituelle, qui m'a sans doute mis à l'abri des injures, j'ai été accueilli hier par M. Toubon — qui ne brille pas, en général, par l'élegance de ses propos — qui s'est écrié : « Zorro est arrivé ». Je pourrais aussi en faire tout un drame et m'étonner que l'on puisse mettre en cause l'honorabilité du ministre chargé des relations avec le Parlement, en le comparant à Zorro.

M. Jacques Toubon. C'était un justicier populaire, ne vous plaignez pas !

Mme la présidente. Je vous en prie, monsieur Toubon !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. J'imagine que l'opposition se sentait ligotée sur les rails pour m'accueillir ainsi dans l'espoir que j'arrête le train avant qu'il ne l'écrase !

Reprenons le débat et laissons tout cela car on pourrait citer d'autres exemples venant de tous les côtés. M. Marette n'a-t-il pas, l'autre jour, traité un ministre d'Etat — que la majorité et moi-même apprécions — d'« ignoble » et de « gâteux » ?

M. Jean-Claude Gaudin. Il s'est excusé.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Cela n'était pas particulièrement brillant ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Messieurs de l'opposition, même si vous nous traitez de vocables peu prestigieux, je ne vous suivrai pas sur ce chemin.

Je conclurai sur une note d'humour ; j'en ai entendu d'autres et ce n'est pas à l'honneur de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Gantier a raison de regarder sa montre ; si nous pouvions en revenir maintenant au fond du débat, je vous en remerciais. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Marette à qui je rappelle que les ministres obtiennent la parole quand ils la demandent.

M. Michel Noir. Exact !

M. Jacques Marette. Je prends acte des déclarations de M. Joxe, mais je rappelle à M. Labarrère, qu'après avoir été pris d'une violente colère, poussé à l'extrême par certaines déclarations de M. le ministre de l'intérieur qui avait collectivement accusé l'opposition de racisme, d'autisme et de fomenter des ratonnades (*Murmures sur les bancs des socialistes.*), j'ai au moins eu la dignité et le courage de regretter publiquement ces propos dans une séance ultérieure.

J'ai eu l'honneur d'appartenir aux gouvernements du général de Gaulle, avec M. Couve de Murville et M. Michel Debré...

M. Henry Delisle. Va-t-on travailler ou pas ?

M. Jacques Marette. ... qui ont été mis personnellement en cause cette nuit ainsi d'ailleurs que — et c'est beaucoup plus grave — parce qu'il ne siège pas dans cet hémicycle — le président du Conseil constitutionnel, M. Roger Frey.

Je suis son ami depuis trente-cinq ans. Il n'a aucun lien avec la banque Rothschild. Il a été volontaire au bataillon du Pacifique dès 1941. Si la forme républicaine du Gouvernement est encore la nôtre aujourd'hui, c'est grâce à son action au moment de l'O.A.S. et de la guerre d'Algérie.

M. Michel Debré. Je peux en témoigner !

M. Jacques Marette. Quel que soit l'homme, il est d'une extrême gravité de mettre personnellement en cause le président du Conseil constitutionnel, instance suprême qui jugera de la constitutionnalité du texte que nous examinons, car c'est exercer sur lui, à l'avance, une sorte de pression morale.

M. Michel Debré. Exactement !

M. Jacques Marette. De deux choses l'une : ou bien le Conseil constitutionnel déclarera la loi constitutionnelle et ceux qui ont tenu de tels propos pourront se féliciter d'avoir fait pression sur lui et le considérer comme un « dégonflé » (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) ; ou bien le Conseil déclarera telle ou telle mesure inconstitutionnelle et on dira alors qu'il a agi ainsi pour des raisons de classe, comme l'a dit M. Joxe tout à l'heure.

Pour ma part, je trouve détestable que l'on ne comprenne pas, dans cette assemblée, que l'on puisse être pour ou contre les nationalisations pour des raisons économiques qui n'ont rien à voir avec des intérêts personnels ou des relations de famille, que l'on puisse être pour ou contre l'impôt sur les grandes fortunes, que l'on soit ou non concerné.

Nous sommes élus pour défendre des idées ; nous représentons tous, également, le peuple français — ceux qui ont voté pour nous, comme ceux qui n'ont pas voté pour nous.

Il est inacceptable de voir, derrière chacune de nos paroles, des intentions et des intérêts particuliers.

Mais je voudrais surtout rendre attentifs tous nos collègues, et M. Joxe, plus que tout autre, y sera sensible, puisque son père siège aussi au Conseil constitutionnel aux côtés de Roger Frey. Il est inadmissible de mettre ici le président de cette haute juridiction en cause alors qu'il ne peut pas répondre.

Je souhaite vraiment que tous les membres de la majorité évitent désormais d'en arriver à de telles outrances...

M. Michel Debré. De tels mensonges !

M. Jacques Marette. ... et à de tels mensonges, car, je le répète, Roger Frey n'a aucun lien, de près ou de loin, avec la banque Rothschild.

Il y a là une affabulation totale.

Tout cela, comme je l'ai expliqué l'autre jour, relève du rêve, du désir inconscient de faire l'amalgame de classe entre les idées que nous défendons et des intérêts.

Cela n'est pas convenable.

Si l'Assemblée nationale en est arrivée là dès le début de la législation, je me demande où nous en serons dans cinq ans !

Madame la présidente, je souhaite que mes collègues de la majorité soient saisis d'un sursaut salutaire et surtout qu'ils évitent de mêler le Conseil constitutionnel à nos querelles et à nos polémiques. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Dominique Taddei. Mais c'est de l'obstruction systématique.

M. Maurice Couve de Murville. Je répondrai en quelques mots aux propos de notre collègue M. Joxe, que j'ai pris pour des excuses, sur les incidents qui ont éclaté hier soir à la suite des déclarations, disons intempestives, de M. Berson. Je crois préciser qu'en aucune façon, je ne me suis senti atteint dans mon honorabilité par ces déclarations ; et je suis sûr que M. Joxe en est convaincu. Mais j'ai été atteint, en ma qualité de citoyen français et de membre du Parlement, à voir le niveau auquel sont tombés les débats dans cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Louis Odru. C'est la faute à qui ?

M. Maurice Couve de Murville. Pour ce qui est des problèmes de classe, selon un vocabulaire qui était en usage il y a cinquante ou quatre-vingts ans...

M. Dominique Taddei. Archaïsme !

M. Maurice Couve de Murville. ... et je vous rappelle en quels termes éloquents notre collègue M. Jospin évoquait, hier, non seulement Léon Blum, mais aussi Jean Jaurès qu'il avait

semble-t-il, bien connus (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Murmures sur les bancs des socialistes*)...

M. Jacques Floch. Iranie injurieuse !

M. Guy Bêche. Vous persiflez, monsieur Couve de Murville !

M. Maurice Couve de Murville. ... monsieur Joxe, je nous renvoie respectivement à nos familles. Quelle est donc la différence de classe entre vous et moi ? Quelle est la différence de classe entre vous et votre père qui a suivi exactement, depuis la Sorbonne, il y a quelque cinquante ans, la même carrière que votre serviteur ?

Il faut, quand on a recours à ce langage stéréotypé qui appartient au passé, faire attention et ne pas dire de bêtises. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Demande de suspension de séance.

Mme la présidente. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Madame la présidente, je demande, au nom du groupe du rassemblement pour la République, une suspension d'une demi-heure pour réunir immédiatement le groupe. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Dominique Taddei. L'obstruction continue !

Mme la présidente. Compte tenu de l'heure, il est préférable de renvoyer la suite de nos travaux à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 384, de nationalisation (rapport n° 456 de M. Michel Charzat, au nom de la commission spéciale).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.